

## CONDITIONS D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION JEUNE FRANCE

L'inscription à l'association Jeune France implique l'approbation de ses statuts, règlements et modalités de fonctionnement. Pour être effective, une adhésion nécessite obligatoirement :

- de renseigner un formulaire d'inscription ;
- de valider les conditions d'adhésion ;
- de régler la cotisation correspondante qui n'est pas remboursable (sauf justification exceptionnelle, soumise à conditions).

## NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU SPORT

Pour les **adultes** et conformément au décret du 24 août 2016, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport concerné datant de moins d'un an est obligatoire pour la délivrance d'une licence (compétition ou loisir). Valable trois ans, il est remplacé par un questionnaire de santé pour un renouvellement sur cette période. Ce questionnaire sera demandé pour les activités de loisir sans licence.

Pour les **mineurs** et conformément au décret n° 2021-564 du 7 mai 2021, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport est nécessaire uniquement lorsque les réponses au questionnaire de santé « mineur » conduisent à un examen médical.

## RESPONSABILITÉ DE L'ASSOCIATION

La responsabilité de l'association est limitée à la période correspondant à l'adhésion.

Pour les mineurs, il s'agit de la période pendant laquelle l'enfant a été confié sur le lieu d'activité ou de convocation à l'animateur du cours, de l'entraînement ou de la compétition. Par conséquent, le représentant légal de l'enfant en est responsable à la fin de cette période et doit aussi s'assurer de la présence de l'animateur afin d'éviter qu'il demeure seul en cas de modification ou d'annulation exceptionnelle de l'activité.

## AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

En sa qualité de représentant légal, il autorise l'enfant mentionné dans le formulaire d'adhésion en ligne à pratiquer l'activité mentionnée au sein de l'association Jeune France. Il s'engage à lui faire respecter les règlements et modalités de fonctionnement de l'association et donne pouvoir à la Jeune France pour prendre toute initiative en cas d'urgence médicale. Le représentant légal autorise également l'association à transporter les enfants mineurs dans des véhicules personnels de bénévoles ou de salariés ou dans le minibus de l'association dans le cadre de l'activité.

## **DROIT À L'IMAGE**

L'adhésion autorise l'association à utiliser le droit à l'image de ses adhérents sur ses différents supports de communication (papier ou numérique).

## **ASSURANCES AVEC GARANTIES COMPLÉMENTAIRES**

Conformément à la loi du 16 juillet 1984, l'association Jeune France informe ses adhérents de leur possibilité de souscrire un contrat facultatif d'assurance individuelle qui propose des garanties complémentaires en cas de dommage corporel résultant d'une activité exercée au sein de l'association. Sur demande, une formule de garantie sera mise à leur disposition.

## **DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Les informations recueillies lors de l'inscription sont nécessaires pour l'adhésion au sein de l'association.

Elles font l'objet d'un traitement informatique par les services chargés de l'administration et de la gestion de l'association pour :

- l'enregistrement et la mise à jour des informations individuelles nécessaires à la gestion administrative des adhérents en particulier la gestion des cotisations
- l'établissement des tableaux de bord ou des listes des adhérents pour répondre à des besoins de gestion ou de contact notamment en vue d'adresser bulletins, convocations, newsletters, plannings d'activités
- des actions de prospection auprès des adhérents

Les données collectées sont communiquées et/ou destinées uniquement aux services internes de l'association:

- Les personnes statutairement responsables de la gestion de l'association
- Les services chargés de l'administration et de la gestion de l'association

Il n'y a pas de limite de conservation des données collectées. Cependant les adhérents peuvent, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données les concernant. Ils peuvent demander leur rectification et leur suppression. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ces données dans ce dispositif, les adhérents peuvent contacter l'association :

- par mail [jf-cholet@wanadoo.fr](mailto:jf-cholet@wanadoo.fr)
- en s'adressant à l'accueil.

Si les adhérents estiment après avoir contacté l'association, que leurs droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, ils peuvent adresser une réclamation à la CNIL.

Les services de l'association sont à la disposition des adhérents pour tout renseignement complémentaire.